

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 19 septembre 2013

Publié le 27 septembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Françoise EHRE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE	M. Gilles TRAHARD
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	M. Jean DUBUET
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	M. Patrick ORSOLA
M. Christophe BERTHIER		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Michel JULIEN pouvoir à M. André GERVAIS
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Dominique GRIMPRET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Gaston FOUCHERES	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Michèle CHALLAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Convention relative à la capitalisation de la Fondation de coopération scientifique du PRES Bourgogne Franche-Comté

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de son attractivité. C'est dans ce cadre que le Grand Dijon entend poursuivre son soutien au PRES, en adéquation avec les objectifs de la Convention Universités, signée le 15 octobre 2009.

Le Pôle de recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Bourgogne Franche-Comté a pris, depuis 2010, la forme d'une Fondation de Coopération Scientifique (FCS). Ce choix de statut a permis à la fondation d'associer un certain nombre de partenaires comme des collectivités territoriales, des entreprises, des organismes de santé, ...

La fondation a l'ambition de structurer un grand pôle européen de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le territoire de la grande région située entre Paris, Lyon et la Suisse.

La fondation s'engage à poursuivre ses objectifs, inscrits dans le décret ministériel du 15 décembre 2010. Ils s'organisent sous 3 axes :

- **La recherche.** Renforcer les pôles d'excellence, développer une stratégie de valorisation commune, créer un Collège doctoral unique et partager des réseaux et plateaux techniques.
- **La formation.** Être un relais de l'Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté, développer un projet d'université numérique et coordonner les actions d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants.
- **La politique transversale de coopération.** Promouvoir le pôle à l'international et mettre en commun les services, les activités et les dispositifs d'accueil aux étudiants.
La fondation s'engage également dans la coordination d'appels à projets nationaux, européens et internationaux dans le cadre du **programme « investissements d'avenir »** (equipex, idex, labex).

Le conseil régional de Bourgogne (300 000 €), le Conseil régional de Franche-Comté (300 000 €), le Grand Besançon (200 000 €) et le Pays de Montbéliard (50 000 €) se sont engagés financièrement dans cette démarche.

Compte tenu de l'articulation très forte existant entre le **PRES Bourgogne Franche-Comté et son territoire, la fondation sollicite le soutien de la communauté d'agglomération dijonnaise à hauteur de 200 000 €.** Le versement de la dotation interviendra en **5 fois** à raison d'une fois par an à hauteur de 40 000 € de **2013 à 2017** sur présentation du bilan de l'année précédente, du compte-rendu d'activités et du procès verbal du conseil de gouvernance.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de poursuivre son soutien au PRES Bourgogne Franche-Comté** comme outil d'attractivité du territoire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention relative à la capitalisation de la Fondation de coopération scientifique du PRES Bourgogne Franche-Comté ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets des années concernées.

Budget FCS
BUDGET GENERAL 2013 HORS PROJETS

EMPLOIS											
Chapitres Dépenses	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds non consommables	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Personnel	37612	90 000	420 237	460 728	460 728	460 728	460 728	460 728	460 728	460 728	460 728
Interne		20 000	310 237								
Mise à disposition		70 000	110 000								
Fonctionnement Structure	757025	46 800	283 370	188 370	188 370	188 370	273 370	188 370	188 370	188 370	188 370
Location immobilière + charges			21 570								
Location mobilière		1 300	5 400								
Assurances			17 000								
Programmes d'action											
Budget de communication			35 000								
Budget de collecte de fonds		45 500	100 000								
Budget informatique WEB			20 000								
Budget développement nouveaux projets			20 000								
Honoraires											
Expert-comptable		20 000	25 000								
Commissaire aux comptes		5 000	5 000								
Avocats		20 000	6 000								
INPI			5 000								
Recrutements		5 000	1 000								
Déplacements et réceptions		15 000	15 000								
Téléphonie			5 400								
Cotisations et abonnements			2 000								
Investissement	981	6 000	106 300	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Matériel informatique et bureau		6 000	6 300								
Logiciel type CRM			100 000								
Charges exceptionnelles		0	45 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Litige ex DG OB		0	45 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Projets soutenus par la FCS			100 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
TOTAL	895 618	242 800	1 054 907	1 159 099	1 159 099	1 159 099	1 244 099	1 159 099	1 159 099	1 159 099	1 159 099
Excédent	141 882	616 800	107 079	152 888	202 888	142 888	142 888	227 888	327 888	305 501	-199 499
Excédent cumulé		758 682	865 761	1 018 648	1 221 536	1 364 423	1 507 311	1 735 198	2 063 086	2 368 587	2 169 089

Convention

relative à la capitalisation de la Fondation de coopération scientifique du PRES Bourgogne Franche-Comté

Entre les soussignées

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, dénommée ci-après « Le Grand Dijon », représentée par son Président, M. François Rebsamen, d'une part

Et

La Fondation de Coopération Scientifique dénommée PRES Bourgogne Franche-Comté représentée par son Président en exercice, d'autre part

Vu les délibérations du Grand Dijon en date du xxxxx

Exposé des motifs

Avec l'ambition de structurer un grand pôle européen de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le territoire de la grande région située entre Paris, Lyon et la Suisse, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Bourgogne Franche-Comté a été fondé en mars 2007 par convention entre les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Il a pris aujourd'hui la forme juridique d'une Fondation de Coopération Scientifique (FCS) dont les statuts ont été approuvés par décret du 15 décembre 2010. Les membres fondateurs en sont les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté et leurs écoles d'ingénieurs rattachées (ENSMM et AgroSup Dijon), les deux CHU (Besançon et Dijon), l'Etablissement Français du Sang (Besançon), le Centre Georges-François Leclerc de Bourgogne et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

L'objet statutaire de la fondation est d'élaborer et de mettre en œuvre le plan stratégique du PRES en portant les projets communs entre ses membres en particulier les laboratoires et organismes de recherches et les entreprises privées. C'est ainsi que la fondation du PRES Bourgogne Franche-Comté a porté les candidatures aux appels à projets du «Programme initiative d'excellence» des deux régions dont plusieurs concernent directement à Besançon, le CHU, l'Université, l'ENSMM et leurs laboratoires de recherche.

Consciente que l'Université est un enjeu stratégique pour son avenir et en adéquation avec les objectifs de la convention Universités, signée le 15 octobre 2009, le Grand Dijon a développé une interaction très forte avec l'Université de Bourgogne et l'accompagne dans ses évolutions. La stratégie du Grand Dijon, fait de l'innovation un facteur clef pour créer de l'activité et développer le territoire, c'est pourquoi l'agglomération a vivement soutenu le PRES depuis ses débuts. Les établissements d'enseignement supérieur et en tout premier lieu l'université occupent une place centrale dans cette innovation par les partenariats, les coopérations, tous les réseaux qui se constituent et toutes les connaissances qui s'échangent entre les différentes équipes de recherches et avec les entreprises. Cette vision partagée des enjeux que représente PRES Bourgogne Franche-Comté a conduit le Grand Dijon à décider d'intervenir financièrement pour le soutenir.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Grand Dijon apporte son soutien à la fondation de coopération scientifique pour participer à sa capitalisation.

Article 2 : Aide du Grand Dijon

La Grand Dijon attribue au bénéficiaire une dotation en capital de 200 000 euros pour l'action décrite à l'article 1 échelonnée de 2013 à 2017.

Article 3 : Engagement du Grand Dijon

3.1 Engagement financier

Le Grand Dijon s'engage à accorder une subvention de 200 000 €. Le versement de la dotation interviendra en 5 fois à raison d'une fois par an de 2013 à 2017 dès lors que les crédits correspondants auront été ouverts au budget primitif de l'exercice concerné.

Année	Montant
2013	40 000 €
2014	40 000 €
2015	40 000 €
2016	40 000 €
2017	40 000 €

3.2 Modalités

Le versement de l'aide interviendra sur présentation du bilan de l'année précédente, du compte-rendu d'activités et d'un procès-verbal du conseil de gouvernance.

Article 4 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage :

- à utiliser la dotation exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivé tel que défini à l'article 1. Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide du Grand Dijon au profit d'un autre organisme.
- à faire valoir la participation du Grand Dijon dans ses actions de communication et à faire apparaître pour toutes actions de communication et/ou sur tout document informatif ou promotionnel, relatif au PRES Bourgogne Franche-Comté, la mention du soutien de l'agglomération dijonnaise, notamment en faisant apparaître son logo conformément à sa charte graphique.
- à développer un centre reconnu de formation, d'innovation et de recherche scientifique à une dimension internationale forte et ainsi contribuer au rayonnement du territoire dijonnais en devenant un pôle d'excellence.

- à encourager le développement économique, éducatif et social du territoire en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise, les organismes nationaux de recherche, les pôles de compétitivité et les collectivités territoriales, grâce à la mise en place d'actions visant à soutenir la vie intellectuelle, économique et culturelle sur le territoire.
- à renforcer l'union entre les universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Article 5 : Durée et délais d'exécution

La présente convention prend effet à la date de sa signature jusqu'à l'extinction de l'ensemble des obligations prévues par la convention.

Article 6 : Modalités de contrôle

Le bénéficiaire devra fournir annuellement au Grand Dijon une copie de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant apparaître le résultat de son activité.

Afin de veiller à la bonne exécution de la Convention, le Grand Dijon bénéficie d'un siège au sein du Conseil d'Administration du PRES Bourgogne Franche-Comté.

Un Comité de suivi, composé du président du PRES Bourgogne Franche-Comté et du vice-président en charge de l'enseignement supérieur au Grand Dijon, se réunira une fois par an et permettra de faire un point précis sur l'état d'avancement du plan.

Article 7 : Résiliation

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure. Une procédure de reversement pourra être engagée par le Grand Dijon pour tout ou partie de la subvention.

Article 8 : Litiges

8.1 Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

8.2 Contentieux

En cas de contentieux, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

à Dijon le,

Fondation de coopération Scientifique
Bourgogne Franche-Comté

Communauté de
l'agglomération dijonnaise

Le président

Jacques Bahi

Le président

François Rebsamen



Fondation de Coopération Scientifique du PRES Bourgogne Franche Comté Rapport d'activité 2011

Contexte

Le Pôle Recherche et Enseignement Supérieur (PRES) de Bourgogne Franche Comté créé sous la forme d'une fondation de coopération scientifique, organisme de droit privé, a pour objectif d'établir un grand pôle européen d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de développement socio-économique dans la région comprise entre Paris, Lyon et la Suisse. Il fédère à cette fin les établissements d'enseignement supérieur, les CHU et d'autres établissements de santé, les organismes nationaux de recherche, les collectivités locales ainsi que des PME, des grands groupes et les pôles de compétitivité des deux régions.

A - Structuration administrative et financière de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS)

La Fondation de Coopération Scientifique (FCS) Bourgogne Franche-Comté a été créée le 17/12/2010. Elle a pris le n° de SIRET (530 437 417 00013) et Code APE (7490B). Elle est rattachée à la Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils : SYNTEC.

Dès la publication du décret, la FCS s'est attachée à mettre en place ses instances statutaires de gouvernance et de pilotage (en particulier son Conseil d'Administration) ainsi que ses règles et modalités de fonctionnement (le règlement intérieur, préparé par une commission *ad hoc*, a été adopté lors du Conseil d'Administration du 29/08/2011). Il s'agit des Comité d'orientation stratégique (COS),

Un travail reste à faire pour la mise en place du Conseil Scientifique (CS), et Conseils des Collèges Universitaires. Le Président de la FCS ainsi que son Trésorier ont été élus lors du CA d'installation du 27/01/2011. Par ailleurs, le Directeur Général a pris ses fonctions le 13 septembre 2011.

Des partenaires en qualité de membres associés se sont joints spontanément ou ont été sollicités et les appels à cotisation afférents ont été lancés.

La FCS comptait au 31 décembre 2011:

- **8 membres fondateurs** : les Universités de Franche-Comté et de Bourgogne, les CHU de Besançon et Dijon, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, AgroSup Dijon, l'Etablissement Français du Sang et le centre Georges-François Leclerc (centre de lutte contre le cancer de Bourgogne).

- **5 membres associés au titre des collectivités territoriales** : le Conseil Régional de Bourgogne*, le Conseil Régional de Franche-Comté*, le Grand Dijon, la ville de Besançon et le Pays de Montbéliard.

- **2 membres associés au titre des personnalités qualifiées** : le CNRS* et l'INSERM*.

- **7 membres associés du monde économique** : Dijon Céréales, Sanofi*, SEB*, Eurogerm, Crédit Agricole de Champagne Bourgogne – Franche-Comté, Oncodesign et la Caisse d'Epargne.

- **2 membres associés au titre des établissements d'enseignement supérieur** : l'ENSAM et l'ESC Dijon.

- **D'autres partenaires du monde économique** ont été approchés tels que Areva, Alstom, PSA Peugeot Citroën, Solvay, General Electric, Air Liquide, Caisse des Dépôts, EDF, Bioscan, Vétoquinol, Elithis...

En 2011, 6 membres associés disposaient d'une place au CA*.

Un processus de sélection nous a permis d'ouvrir un compte bancaire au Crédit Coopératif de Besançon avec placement sécurisé et tenue des comptes gratuite. Soulignons par ailleurs que la FCS, lors de son CA en date du 02/04/2012, s'est doté d'un commissaire aux comptes, Schacchi et Associés, qui finalise actuellement la certification des comptes de l'exercice 2011.

La mise en place d'une structure opérationnelle a été initiée avec le recrutement d'un Directeur Général fin 2011.

Il a été acquis, dès la création de la FCS, une répartition géographique des personnels, sur les territoires bisontins et bourguignons, afin de répondre au plus près aux besoins des projets développés.

B – Réflexions stratégiques

La FCS a identifié un besoin de formalisation d'une stratégie et méthode de travail à l'égard du monde économique et une adéquation entre leurs objectifs et ceux du PRES.

C – Les projets de la FCS

Sur 2011 la FCS a accompagné les différentes candidatures aux Investissements d'avenir.

Dès sa création, la FCS s'est engagé dans une stratégie d'incitation et d'accompagnement au montage de projets dans le cadre des Appels à Projets (AAP) « Investissements d'Avenir ». Dans ce cadre, la FCS a, en tant qu'établissement coordinateur, déposé les projets suivants :

- AAP Infrastructures 2010
 - 1 projet déposé
- AAP EquipEx I et II :
 - 10 projets déposés coordonnés par la FCS
 - 2 projets retenus : IMAPPI et OSCILLATOR-IMP (*vide infra*)
- AAP LabEx I et II :
 - 6 projets déposés coordonnés par la FCS
 - 2 projets retenus : ACTION et LipSTIC (*vide infra*)
- AAP IdEx I et II
 - Le PRES Bourgogne Franche-Comté a candidaté à ces deux appels à projets (projet HumanIdex)
 - Ce projet (non retenu *in fine*) a été présélectionné pour audition à l'occasion des deux vagues
- AAP Initiative d'excellence en formations innovantes
 - 1 projet coordonné par la FCS retenu : Talent Campus (*vide infra*) et 1 en réseau : FIGURE
- AAP SATT
 - 1 projet de SATT Grand-Est déposé et retenu en lien avec le PRES de Lorraine, l'université Technologique de Troyes, le CNRS et l'Inserm

En 2011, 1 équipement d'excellence a été remporté : IMAPPI (7,3 millions d'euros)

IMAPPI est un projet de développement d'un prototype d'appareil d'imagerie médicale associant la résonance magnétique nucléaire (IRM) et la tomographie par émissions de positrons. L'Equipex IMAPPI, coordonnée par le Professeur Brunotte, doté de 7,3 millions d'Euros a été retenu en première tranche le 21 février 2011. Il associe notamment, aux côtés de plusieurs laboratoires, la société américaine Bioscan Inc. spécialisée dans la conception d'appareil d'imagerie médicale.

Autres contributions de la FCS :

- o Prise en charge de l'intervention du cabinet Project Education pour l'appel à projet SIRIC dans le domaine de la santé.
- o Mise en place d'un appel à projet « Recherche » de 180 KE abondé à 75 KE par chacune des universités et 15 KE par les Ecoles AgroSup Dijon et l'ENSMM.
- o Un certain nombre d'actions de communication ont été mises en place telles la création d'un site internet pour le PRES Bourgogne Franche-Comté, la création de support de communication (Totem, banniers, kakemonos, plaquette) et participation au salon RUE 2011 (Rencontre Universités Entreprises).
- o Tenue du premier COS à Dijon le 26 octobre 2011.

D - Rapports financiers

Principales affectations des dotations de 2011

Les charges 2011 s'élèvent à 795.6 KE, dont les 2/3 pour des prestations de soutien aux projets (IDEX : 273 KE, EQUIPEX 131 KE, LABEX 92.9KE, IDEFI 48.4 KE), des prestations juridiques (62.2 KE) et des prestations de mises à disposition de personnels (48.4 KE).

Produits :

Les produits s'élèvent à 938 KE dont 645 KE de dotations consommables et 293 KE de diverses subventions d'exploitation qui ont soutenu les projets de 2011.

E - Prévisionnel de l'activité en 2013

L'année 2012 a été celle de la mise en place de la structure de la FCS et d'une activité forte sur les sélections PIA et AAP.

En 2013 la FCS va parmi ses nombreuses missions :

- accompagner opérationnellement le déploiement des PIA (recrutements des ressources, mise en place d'un système de gestion de projet,...),
- mettre en place un pôle interrégional de Santé avec les CHU de Dijon et Besançon, L'Etablissement français du sang, le centre Georges-François Leclerc, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- développer des projets de valorisation avec des industriels,
- gérer des programmes de recherche sur appels à projets avec ses partenaires universitaires et écoles (déjà réalisé en 2011 et 2012),
- affiner sa stratégie sur les synergies/interactions entre les centres de recherche et les partenaires socioéconomiques puis mettre en place une opération de levée de fond,
- accompagner le développement de formations innovantes associées aux LabEx.

Sont joints, le bilan 2011, une certification du commissaire au compte et le prévisionnel 2012.

Le 29/10/2012.....

Le Président,
de la FCS du PRES Bourgogne Franche-Comté,


Jacques BAH



**FONDATION
DE COOPÉRATION
SCIENTIFIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Fondation de Coopération Scientifique du PRES Bourgogne Franche Comté

Rapport d'activité 2012

Contexte

Le Pôle Recherche et Enseignement Supérieur (PRES) de Bourgogne Franche Comté créé sous la forme d'une fondation de coopération scientifique, organisme de droit privé, a pour objectif d'établir un grand pôle européen d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de développement socio-économique dans la région comprise entre Paris, Lyon et la Suisse. Il fédère à cette fin les établissements d'enseignement supérieur, les CHU et d'autres établissements de santé, les organismes nationaux de recherche, les collectivités locales ainsi que des PME, des grands groupes et les pôles de compétitivité des deux régions.

A - Structuration de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS)

A1 - Evolution du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration évolue dans sa composition. Il compte parmi ses membres fondateurs au 31 décembre 2012 1 membre supplémentaire : l'université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM).
- Les mandats des Présidents d'université de Bourgogne - Madame S. Bejean et de l'université de Franche Comté - Monsieur C. Condé sont arrivés à échéance. Ils ont été remplacés à la Présidence de la Fondation par Monsieur J. Bahi (également Président de l'université de Franche Comté) et Monsieur A. Bonnin - Président de l'université de Bourgogne - en qualité d'administrateur de la FCS pour l'université de Bourgogne.

- La FCS s'est faite accompagner par le cabinet Synergie pour développer sa relation partenariale avec des entreprises. A l'intérieur de ce collège sont entrés en 2012 : le Crédit Agricole de Bourgogne et de Franche Comté avec un siège tournant, le pôle des microtechniques, le pôle Vitagora.
- Une nouvelle action, en cours, est déployée pour compléter le collège socio-économique (3 sièges) avec des acteurs industriels ciblés Franc-Comtois ceci pour conserver un équilibre de présence industrielle des deux territoires.
- Le Grand Dijon et la ville de Besançon entrent dans le collège des collectivités territoriales.
- Par défaut de personnel au sein de la fondation, le collège des Enseignants Chercheurs est resté incomplet (2 sièges).

A2 - Evolution de la structure opérationnelle de la Fondation

- Au départ du Directeur Général, en janvier 2012 et jusqu'au 1 octobre 2012, une structure temporaire a été mise en place. Cette structure est composée de personnels mis à disposition par l'Université de Bourgogne. Il s'agit :
 - o de Monsieur Jean Narvaez, Directeur général des services de l'uB, pour la gestion des dossiers juridiques et financiers ;
 - o de Monsieur Emmanuel Ranc, Directeur général adjoint des services de l'uB, afin d'assurer la continuité du dossier IMAPPI
 - o et de Mesdames Sabine Palmer, Directrice de cabinet ainsi que Stéphanie Raymond pour l'accompagnement administratif.
- A compter du 1^{er} octobre 2012 et l'arrivée du Directeur Général Monsieur JJ Wawrzyniak, la structure opérationnelle se modifie et s'établit à 2.5 ETP. Madame Raymond en qualité d'assistante administrative et Monsieur Emmanuel Ranc détaché à 50% de l'Université de Bourgogne en qualité de Coordinateur des Projets de la FCS.
- Au 1^{er} octobre, cette équipe s'installe dans de nouveaux bureaux à la Maison Régionale de l'Innovation.

A3 - Evolution des équipes projets Investissement d'Avenir

- Validation d'une équipe de chargé de projets au titre des PIA.
- La Fondation a recruté 7 collaborateurs pour le compte des PIA.

A4 - Structuration administrative

- **Procédure marché** : Etude préalable pour la mise en place d'une procédure marché propre à la FCS sur la base de l'ordonnance 2005.

- **Gestion** : Démarrage d'une étude pour définir les processus de gestion afin de mettre en place un outil collaboratif de gestion (consultations, la gestion des offres, le suivi financiers, le planning et les KPI) pour le suivi des projets PIA.

Désignation de la Société Scacchi en qualité de commissaire aux comptes de la Fondation.

- **Assurance** : Reconduction de notre assureur (temporaire) MAIF jusqu'à mi 2013.

A5 - Structuration sociale

- Identification des typologies de contrats de travail possibles de droit privé par rapport au profil métier du public (doctorants, post-doctorants, IR, IE, ...) et établissement d'un tableau d'adéquation entre les métiers de la recherche du public et la grille de la convention collective applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils du privé.

A6 - Actions

- Préparation à l'intégration du polytechnicum au sein du PRES.
- Définition des modalités de participation de la FCS à la SATT.
- Développement et participation à la gouvernance de l'IRT M2P.
- Validation des principes d'accès aux équipements d'IMAPPI.
- Réalisation d'un journal du PRES.

B – Réflexions stratégiques

- Sur le deuxième semestre, la FCS s'oriente vers une fonction d'appui à l'Université Fédérale.

C – Les projets de la FCS

C1 – Accompagnement des PIA

- La FCS a accompagné les conventions attributives ANR pour 4 projets supplémentaires à celui d'IMAPPI. Ce sont les labex ACTION et LIPSTIC, l'équipex OSCILLATOR IMP et l'idefi TALENT CAMPUS.
- Mise en place de leur gestion financière.
- IMAPPI - Approbation du financement par la FCS d'un ingénieur d'étude et d'un technicien. Accompagnement de 50 KE pour une modification des locaux du CGFL
- Talent campus a réalisé avec succès une école d'été en juillet 2012.

C2 - Appel à Projets

- o La FCS a mis en place un appel à projet « Recherche » de 180 KE abondé par l'UB, l'UFC, AGROSUP et l'ENSMM ainsi que les modalités de financement. Les attributions aux lauréats ont commencé dès le dernier trimestre 2012.

C3 - Autres contributions de la FCS :

- La FCS a mis en place en octobre 2012 un Pôle Santé sous le pilotage de Mesdames les professeurs Dumas et Woronoff. L'objet du Pôle Santé est de mettre en place des projets rapidement réalisables.
- Monsieur Bernard Cretin, Directeur de l'ENSMM, représente la FCS à la gouvernance à l'IRT M2P.
- Prise en charge de l'intervention du cabinet Project Education pour l'appel à projet SIRIC dans le domaine de la santé.
- Un certain nombre d'actions de communication ont été mises en place telles la création d'un site internet pour le PRES Bourgogne Franche-Comté, la création de support de communication (Totem, banners, kakemonos, plaquette) et participation au salon RUE 2012 (Rencontre Universités Entreprises).

D - Rapports financiers 2012 de la FCS

D1 - Ressources de fonctionnement 2012

Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'élève à 3 383 K€ pour 2012.

Les ressources de la fondation se sont réparties comme suit :

- 2 598 K€ de dotations consommables reçues de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et directement affectées à chacun des Projets d'Investissement d'avenir (PIA).
- 125 K€ de subvention de fonctionnement affectée au fonctionnement de la fondation.
- 485 K€ de quote-part de dotation consommable provenant des membres fondateurs et partenaires.
- 175 K€ de dons.

Par ailleurs, le placement des sommes reçues de l'ANR non encore consommées a procuré des revenus financiers à la fondation pour 64 K€ en 2012.

D2 - Affectations des ressources de fonctionnement

Les charges 2012 s'élèvent à 745 K€.

Une proportion de 62% de ces charges a été affectée au fonctionnement de la fondation. La partie restante représente les dépenses de fonctionnement des Projets d'Investissement d'avenir dont 59% (169.6 K€) pour le soutien du projet TalentCampus. Les autres projets ont engendré

des dépenses pour leur fonctionnement, respectivement, 60 K€ pour Action, 38 K€ pour Lipstic, 11 K€ pour Imappi et 6 K€ pour OscillatorImp.

Les engagements restants à réaliser sur les ressources affectées des PIA s'élèvent à 2 492 K€ au 31/12/2012. Cela semble cohérent car l'année 2012 a été une année peu consommatrice en frais de fonctionnement sur les PIA étant donné la répartition, sur l'année, de leur mise en place.

D3 - Subventions d'équipements

Durant l'exercice, la fondation a investi dans des équipements pour un montant total de 537 805 €.

A l'exception de quelques équipements achetés pour les besoins de la fondation (6 K€), il s'agit exclusivement d'équipements financés pour les projets d'investissement d'avenir via la dotation de l'ANR.

D4 - Excédent

L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 209 999 €. Il représente la part des recettes affectées au fonctionnement de la fondation et non consommées sur l'exercice 2012.

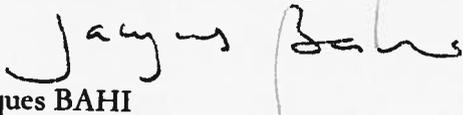
E - Prévisionnel de l'activité en 2013

Il reste conforme à celui décrit dans le bilan 2011.

Le bilan 2012 et la certification du commissaire au compte sont joints.

Le 29/05/13.....

Le Président,
de la FCS du PRES Bourgogne Franche-Comté,


Jacques BAH